



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2016, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	31-5487-9	Numéro de version:	1.03
Date de révision:	03/03/2016	Annule et remplace la version du :	04/04/2013

Numéro de version Transport: 11.00 (20/02/2020)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ IMPREGUM™PENTA™ H/L DuoSoft QUICK Starter Kit

Numéros d'identification de produit

70-2011-3792-7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M BELGIUM BVBA / SPRL, Hermeslaan 7, B-1831 DIEGEM,
Téléphone:	+32 (0)2 722 51 11
E-mail:	Tox.be@mmm.com
Site internet	http://www.3m.com/be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 52 74, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111

Ce produit est un kit ou un produit multi-composants qui consiste en plusieurs composants, emballés indépendamment. Une FDS pour chacun des composants est incluse. Veuillez à ne pas séparer les FDS des composants de cette page de couverture. Les références des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des composants de ce produit sont:

19-2466-1, 16-4015-0, 19-2471-1, 19-2493-5, 19-2470-3

Information de transport

70-2011-3792-7

Composant 1

ADR/RID: Marchandises dangereuses en quantitees exceptees,CLASSE 3, II , (--).

CODE IMDG: UN1133, ADHESIVES, 3, II , IMDG-Code segregation code: NONE, Dangerous Goods in excepted Quantities, EMS: FE,SD.

ICAO/IATA: DANGEROUS GOODS IN EXCEPTED QUANTITIES OF CLASS 3,UN1133, II .

Composant 2

ADR/RID: UN3077, NON REGLEMENTE SELON LA DISPOSITION SPECIALE 375,EXEMPTION POUR LES MATIERES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, DIBENZYLTOUENE, III, --.

CODE IMDG: UN3077, NOT RESTRICTED AS PER IMDG CODE 2.10.2.7, MARINE POLLUTANT EXCEPTION, DIBENZYLTOUENE, III, IMDG-Code segregation code: NONE, EMS: --.

ICAO/IATA: UN3077, NOT RESTRICTED AS PER SPECIAL PROVISION A197, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE EXCEPTION, DIBENZYLTOUENE, III.

Composant 3

ADR/RID: UN3077, NON REGLEMENTE SELON LA DISPOSITION SPECIALE 375,EXEMPTION POUR LES MATIERES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, DIBENZYLTOUENE, 1-DODECYLIMIDAZOLEREQUIRED, III, --.

CODE IMDG: UN3077, NOT RESTRICTED AS PER IMDG CODE 2.10.2.7, MARINE POLLUTANT EXCEPTION, DIBENZYLTOUENE, 1-DODECYLIMIDAZOLEREQUIRED, III, IMDG-Code segregation code: NONE, EMS: --.

ICAO/IATA: UN3077, NOT RESTRICTED AS PER SPECIAL PROVISION A197, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE EXCEPTION, DIBENZYLTOUENE, 1-DODECYLIMIDAZOLEREQUIRED, III.

Composant 4

ADR/RID: UN3077, NON REGLEMENTE SELON LA DISPOSITION SPECIALE 375,EXEMPTION POUR LES MATIERES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT, DIBENZYLTOUENE, III, --.

CODE IMDG: UN3077, NOT RESTRICTED AS PER IMDG CODE 2.10.2.7, MARINE POLLUTANT EXCEPTION, DIBENZYLTOUENE, III, IMDG-Code segregation code: NONE, EMS: --.

ICAO/IATA: UN3077, NOT RESTRICTED AS PER SPECIAL PROVISION A197, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE EXCEPTION, DIBENZYLTOUENE, III.

ETIQUETTE DU KIT**2.1. Classification de la substance ou du mélange:**

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

2.2. Eléments de l'étiquette**Raison de la révision:**

Kit : numéros des FDS composant le kit - L'information a été modifiée.

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Section 1: désignation commerciale du produit. - L'information a été modifiée.

Section 1: Information "Utilisations déconseillées" - L'information a été ajoutée.

Section 2: Phrase sensibilisateur de l'UE - L'information a été supprimée.

Section 2: Information graphique - L'information a été supprimée.

Section 02: Label Elements: CLP Medical Device - L'information a été ajoutée.

Remarque (phrase) - L'information a été supprimée.

Section: Phrases de risques (Information) - L'information a été supprimée.

S-phrase - L'information a été supprimée.



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2018, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 19-2471-1
Date de révision: 20/09/2018

Numéro de version: 7.00
Annule et remplace la version du : 02/03/2016

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ IMPREGUM™ L DUOSOFT QUICK CATALYST

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- **Utilisations identifiées:**
Produit dentaire.

Utilisations déconseillées
Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes pour les indications approuvées.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité
ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: Tox.be@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:
Sensibilisation de la peau, Catégorie 1B - Sens. pour la peau 1B; H317
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 - Repr. 2; H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles::

SGH07 (Point d'exclamation) | SGH08 (Danger pour la santé) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	276-380-9	10 - 20

MENTIONS DE DANGER:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.	
H372b	Cause des lésions aux organes lors d'une exposition prolongée ou répétée à l'ingestion: sang et organes hématopoïétiques Système respiratoire organes sensoriels	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention::

P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
-------------	--

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
------	---

Note sur l'étiquetage

Silicose et P260 ne s'appliquent pas selon la nature de ce produit, aucune inhalation n'est attendue.

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	91825-26-2			25 - 35	Substance non classée comme dangereuse
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	68855-54-9	272-489-0		10 - 30	STOT RE 2, H373
o-Acétyletrite de tributyle	77-90-7	201-067-0		10 - 20	Substance non classée comme dangereuse
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	276-380-9		10 - 20	Tox. aigüe 4, H302; Skin Sens. 1B, H317; Repr. 2, H361f; STOT RE 1, H372
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	248-097-0		1 - 10	Tox. aquatique chronique 1, H410, M=1
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	272-697-1		1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Glycerides, C14-18	67701-27-3	266-945-8		1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6			1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
Extrait Mentha arvensis	98561-44-5	308-804-6		< 0,2	Substance non classée comme dangereuse
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascensis, var. piperascens, Labiée	68917-18-0			< 0,2	Tox. aigüe 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Skin Sens. 1B, H317

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Aucun premier secours n'est anticipé.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits**Substance**

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc). Ne pas mettre dans les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...). Il est

recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser un nouvelle paire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Cristobalite	68855-54-9	OELs Belgique	VLEP (poussière respirable) (8h):0.05 mg/m ³	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte

Apparence/odeur:	Pâte rouge avec une odeur légèrement âcre
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Point d'éclair > 93°C
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité relative	> 1 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Densité de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	<i>Non applicable.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé.

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation): les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion. Irritation gastro-intestinale: les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets oculaires: les symptômes peuvent inclure une vision floue ou altérée. Effets médullaires. Les symptômes peuvent inclure une faiblesse générale, pâleur de la peau, infiltration de graisse dans la moëlle osseuse, diminution du nombre de cellules sanguines et augmentation de tendance à l'infection. Effets respiratoires: Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation normale et prévue:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé. 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000

			mg/kg
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,7 mg/l
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
o-Acétylecitrate de tributyle	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
o-Acétylecitrate de tributyle	Ingestion	Rat	LD50 > 25 000 mg/kg
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	Rat	LD50 300-2,000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Ingestion	Rat	LD50 > 10 360 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 5 700 mg/kg
Glycerides, C14-18	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascensis, var. piperascens, Labiée	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascensis, var. piperascens, Labiée	Ingestion	Rat	LD50 1 240 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Lapin	Moyennement irritant
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascensis, var. piperascens, Labiée	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Lapin	Moyennement irritant
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Lapin	Moyennement irritant
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascensis, var. piperascens, Labiée	Données in Vitro	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Souris	Non-classifié
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Souris	Sensibilisant
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Homme et animal	Non-classifié
Huiles, menthe, <i>Mentha arvensis piperascensis</i> , var. <i>piperascens</i> , Labiée	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	In vitro	Non mutagène
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	In vitro	Non mutagène
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	30 jours
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée
-----	-------	--------------------	--------	------------	---------------	-------

				ms		d'exposition
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organis ms	Test résultat	Durée d'exposition
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnell e
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	Ingestion	système hématopoïétique des yeux rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 738 mg/kg/day	90 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	moelle osseuse	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 10 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d' une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	des yeux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d' une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 100 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	système hématopoïétique Foie système immunitaire rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	30 jours
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	Ingestion	système auditif Coeur la peau Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux muscles Système nerveux système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	30 jours
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N- (triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	Inhalation	système respiratoire silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnell e

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de

classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	CAS #	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	91825-26-2		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>=38 mg/l
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	74,4 mg/l
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	7,82 mg/l
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	4,65 mg/l
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	>1,11 mg/l
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 10%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Diatomée	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	0,03 mg/l
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Algues	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	puce d'eau	Estimé	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	poisson zèbre	Estimé	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Algues vertes	Estimé	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Glycerides, C14-18	67701-27-3	puce d'eau	Estimé	21 jours	Concentration sans effet observé	>100 mg/l

					(NOEL)	
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascensis, var. piperascens, Labiée	68917-18-0		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Extrait Mentha arvensis	98561-44-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	91825-26-2	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	48 % en poids	Autres méthodes
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	2.08 heurs (t 1/2)	Autres méthodes
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	52 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	Autres méthodes
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	79 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OECD 301F - Manometric Respiro
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascensis, var. piperascens, Labiée	68917-18-0	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Extrait Mentha arvensis	98561-44-5	Données non			N/A	

		disponibles ou insuffisantes				
--	--	------------------------------	--	--	--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Cas No.	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Oxirane, polymère avec tétrahydrofurane, diacétate	91825-26-2	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Flux calciné de terre de diatomées (CAS 68855-54-9) contenant une fraction de cristobalite respirable 1- <10%	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	5.1	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Sulfonium, (2-cyano-1-méthyléthyl)dodécyléthyl-, tétrafluoroborate(1-) (1:1)	72140-65-9	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	6.8	Estimation : coefficient de partage octanol/eau
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	expérimental BCF-Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	23000	OCDE 305E
Silanamine, 1,1,1-triméthyl-N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec de la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	Autres méthodes
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Huiles, menthe, Mentha arvensis piperascensis, var. piperascens, Labiée	68917-18-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Extrait Mentha arvensis	98561-44-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code

déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange****Statut des inventaires**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	Cause des lésions aux organes lors d'une exposition prolongée ou répétée à l'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Section 1: Téléphone d'urgence - L'information a été modifiée.

Section 1: désignation commerciale du produit. - L'information a été modifiée.

Section 1: Information "Utilisations déconseillées" - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Précaution CLP - Elimination - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été ajoutée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Etiquette: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Graphique - L'information a été modifiée.

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été ajoutée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été supprimée.
Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.
Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été ajoutée.
Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.
OEL Reg Agency Desc - L'information a été ajoutée.
STEL - L'information a été ajoutée.
Section 8: VLEP key - L'information a été ajoutée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.
Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Danger cancérogénique (Information) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: L'exposition prolongée ou répétée peut causer (phrases standards) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Danger pour la reproduction (Information) - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.
Section 14 : Classification transport - L'information a été modifiée.
Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été modifiée.
Section 15: Remarque d'étiquetage et Détergent EU - L'information a été modifiée.
Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2018, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 35-4551-4
Date de révision: 09/05/2018

Numéro de version: 3.02
Annule et remplace la
version du :

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M™ Polyether Adhesive - New Formulation

Numéros d'identification de produit
70-2011-4439-4

7100059325

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Produit dentaire.

Utilisations déconseillées
Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: Tox.be@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, Catégorie 2 - Liq. Inflamm. 2; H225

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette**Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE****MENTION D'AVERTISSEMENT:**

DANGER.

Symboles::

SGH02 (Flamme) | SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes**Ingrédients :**

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	70 - 80

MENTIONS DE DANGER:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

MENTIONS DE MISE EN GARDE**Prévention:**

P210A	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.

Intervention::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370 + P378G	En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

AUTRES INFORMATIONS**Dangers supplémentaires (statements)**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
Acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	01-2119475103-46	70 - 80	Liq. inflam. 2, H225; Irr. des yeux 2, H319; STOT SE 3, H336; EUH066
Siloxanes et silicones, diméthyl-, terminés par le groupe hydroxyle, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane, l'acide chlorhydrique, l'alcool isopropylique et le silicate de sodium	68440-70-0			40 - 60	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: utiliser un agent d'extinction approprié pour les liquides inflammables tels que le dioxyde de carbone ou un produit chimique sec pour l'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Ne pas mettre dans les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Acétate d'éthyle	141-78-6	OELs Belgique	VLEP (8 h):1461 mg/m ³ (400 ppm)	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau/la main

Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Visqueux
Apparence/odeur:	Liquide rouge avec une caractéristique odeur de solvant organique.
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	76,1 °C
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	-3,9 °C [<i>Méthode de test:</i> Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	1,2 %
Limites d'inflammabilité (UEL)	11,5 %
Pression de vapeur	17 465,2 Pa
Densité relative	> 0,9 [<i>Réf. Standard :</i> Eau = 1]
Hydrosolubilité	Nulle
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité de vapeur	> 1 [<i>Réf. Standard :</i> Air=1]
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	Environ 0,25 Pa.s

Densité

Environ 0,9 g/cm³

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles:

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

étincelles et / ou flammes

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Agents oxydants forts.

Pas de données de tests disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Condition

Oxydation, chaleur ou réaction.

Oxydation, chaleur ou réaction.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:**Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé 5 000 mg/kg
Acétate d'éthyle	Dermale	Lapin	LD50 > 18 000 mg/kg
Acétate d'éthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 70,5 mg/l
Acétate d'éthyle	Ingestion	Rat	LD50 5 620 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acétate d'éthyle	Lapin	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acétate d'éthyle	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acétate d'éthyle	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Acétate d'éthyle	In vitro	Non mutagène
Acétate d'éthyle	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétate d'éthyle	Inhalation	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétate d'éthyle	Inhalation	irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Acétate d'éthyle	Ingestion	dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acétate d'éthyle	Inhalation	Système endocrine Foie Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,043 mg/l	90 jours
Acétate d'éthyle	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Lapin	LOAEL 16 mg/l	40 jours
Acétate d'éthyle	Ingestion	système hématopoïétique Foie rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 600 mg/kg/day	90 jours

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acétate d'éthyle	141-78-6	Crustacées	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	165 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	Poisson	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	212,5 mg/l

Acétate d'éthyle	141-78-6	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	>100 mg/l
Acétate d'éthyle	141-78-6	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	2,4 mg/l
Siloxanes et silicones, diméthyl-, terminés par le groupe hydroxyle, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane, l'acide chlorhydrique, l'alcool isopropylique et le silicate de sodium	68440-70-0		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétate d'éthyle	141-78-6	expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	20.0 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Acétate d'éthyle	141-78-6	expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	94 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Siloxanes et silicones, diméthyl-, terminés par le groupe hydroxyle, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane, l'acide chlorhydrique, l'alcool isopropylique et le silicate de sodium	68440-70-0	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acétate d'éthyle	141-78-6	expérimental Bioconcentrati		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.68	Autres méthodes
Siloxanes et silicones, diméthyl-, terminés par le groupe hydroxyle, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane, l'acide chlorhydrique, l'alcool isopropylique et le silicate de sodium	68440-70-0	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

70-2011-4439-4

ADR/RID: Marchandises dangereuses en quantités exceptées, CLASSE 3, II, (--).

CODE IMDG: UN1133, ADHESIVES, 3, II, IMDG-Code segregation code: NONE, Dangerous Goods in excepted Quantities, EMS: FE,SD.

ICAO/IATA: DANGEROUS GOODS IN EXCEPTED QUANTITIES OF CLASS 3, UN1133, II.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

Raison de la révision:

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

Section 12: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2017, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 19-2470-3
Date de révision: 26/01/2017

Numéro de version: 5.05
Annule et remplace la version du : 02/03/2016

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ IMPREGUM™ GARANT™ L DUOSOFT QUICK, BASE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M BELGIUM BVBA / SPRL, Hermeslaan 7, B-1831 DIEGEM,
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: Tox.be@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A - Skin Sens. 1A; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigue), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

ATTENTION.

Symboles::

SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	< 1

MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
------	---

Note sur l'étiquetage

H372 n'est pas applicable du fait de la nature de ce produit, l'inhalation n'est pas attendue

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section

correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5		75 - 85	Irr. des yeux 2, H319 (Auto classées)
Glycerides, C14-18	67701-92-5	266-945-8	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	248-097-0	1 - 10	Tox. aquatique chronique 4, H413 (Auto classées)
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6		1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	201-275-1	1 - 5	Tox. aiguë 4, H302; Tox. aquatique chronique 3, H412 (Auto classées)
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	272-489-0	1 - 5	STOT RE 1, H372 (Auto classées)
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	215-715-5	1 - 5	Substance non classée comme dangereuse
1-Dodécyl-1H-imidazole (N° d'enregistrement REACH:01-2120068170-65)	4303-67-7	224-314-4	< 1	Tox. aiguë 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Sens. de la peau 1A, H317; Aquatique aiguë 1, H400,M=100; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 (Auto classées)

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits**Substance**

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée. .

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc). Ne pas mettre dans les yeux. Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser un nouvelle paire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8

pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition n'existe pour les ingrédients listés en section 3 de cette FDS.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau/la main

Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Odeur caractéristique, pâte orangée
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Point de fusion:	<i>Non applicable.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Point d'éclair > 93°C
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité relative	> 1 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Densité de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

Viscosité*Pas de données de tests disponibles.***Densité***Pas de données de tests disponibles.***9.2. Autres informations:****Teneur en matières volatiles:***Pas de données de tests disponibles.***10. STABILITE ET REACTIVITE****10.1 Réactivité:**

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:**Substance****Condition**

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:

Peut être nocif par contact avec la peau. Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:**Cancérogénicité:**

Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation normale et prévue:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000 mg/kg
Prépolymère polyuréthane	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Ne s'applique pas.
Prépolymère polyuréthane	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Ingestion	Rat	LD50 > 10 360 mg/kg
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	Ingestion	Composants similaires	LD50 estimé à 300 - 2 000 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,7 mg/l
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 5 700 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Dermale	Composants similaires	LD50 > 1 000 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 2,52 mg/l
1-Dodécyl-1H-imidazole	Ingestion	Rat	LD50 641 mg/kg

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Prépolymère polyuréthane	Lapin	Aucune irritation significative
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Données in Vitro	Aucune irritation significative
1-Dodécyl-1H-imidazole	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Prépolymère polyuréthane	Lapin	Irritant modéré
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Lapin	Moyennement irritant
1-Dodécyl-1H-imidazole	Données in Vitro	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Prépolymère polyuréthane	Cochon d'Inde	Non sensibilisant
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Souris	Non sensibilisant
1-Dodécyl-1H-imidazole	Souris	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Prépolymère polyuréthane	In vitro	Non mutagène
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
1-Dodécyl-1H-imidazole	In vitro	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnell

sodium du commerce			d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée			e
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Ingestion	système hématopoïétique des yeux rénale et / ou de la vessie	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 3 738 mg/kg/day	90 jours

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Truite arc-en-ciel	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>=80 mg/l
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Saumon de l'Atlantique	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>1 000 mg/l
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Inland Silverside	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	650 mg/l
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Glycerides, C14-18	67701-92-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Méthylbis(phén	26898-17-9	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet	>100 mg/l

ylméthyl)-benzène					concentration 50%	
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Diatomée	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	3.1 jours (t 1/2)	Autres méthodes
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Modelé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	4.7 heures (t 1/2)	Autres méthodes
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Modelé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	7.52 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycerides, C14-18	67701-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A

		pour la classification				
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	3 % en poids	OCDE 301C
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Laboratoire Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Modelé Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	56.1 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycerides, C14-18	67701-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	expérimental BCF-Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	23000	Autres méthodes
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Modelé Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	3799	Autres méthodes
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.8	Autres méthodes

12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Eliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange****Statut des inventaires**

Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:

Section 1: Téléphone d'urgence - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.
Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été supprimée.
Section 8 : Protection respiratoire - L'information a été ajoutée.
Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Danger cancérogénique (Information) - L'information a été ajoutée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 14 : Classification transport - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2018, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 19-2493-5
Date de révision: 27/05/2018

Numéro de version: 7.06
Annule et remplace la version du : 27/05/2018

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ IMPREGUM™ PENTA™ H DUOSOFT QUICK CATALYSEUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: Tox.be@mmm.com
Site internet: <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1B - Sens. pour la peau 1B; H317

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette**Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE****MENTION D'AVERTISSEMENT:**

ATTENTION.

Symboles::

SGH07 (Point d'exclamation)

Pictogrammes**Ingrédients :**

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Sel de sulfonium	72140-65-9	276-380-9	15 - 25

MENTIONS DE DANGER:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

MENTIONS DE MISE EN GARDE**Prévention:**

P280E Porter des gants de protection.

Intervention::

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Note sur l'étiquetage

H373 n'est pas applicable du fait de la nature de ce produit, l'inhalation n'est pas attendue

2.3 .Autres dangers

Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	REACH Registration No.	% par poids	Classification
o-Acétylecitate de tributyle	77-90-7	201-067-0		35 - 50	Substance non classée comme dangereuse
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	272-697-1		20 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Sel de sulfonium	72140-65-9	276-380-9		15 - 25	Tox. aigüe 4, H302; Skin Sens. 1B, H317; STOT RE 1, H372

Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9	272-489-0		10 - 20	STOT RE 2, H373
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6			1 - 5	Substance non classée comme dangereuse

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas de versement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc). Ne pas mettre dans les yeux. Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser une nouvelle paire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Cristobalite	68855-54-9	OELs Belgique	VLEP (poussière respirable) (8h):0.05 mg/m ³	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Légère odeur âcre, pâte rouge foncé
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Point de fusion:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Point d'éclair > 93°C
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité relative	> 1 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Densité de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	1,1 - 1,5 g/cm ³

9.2. Autres informations:

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	<i>Non applicable.</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Cancérogénicité:

Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation normale et prévue:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000 mg/kg
o-Acétylecitrate de tributyle	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
o-Acétylecitrate de tributyle	Ingestion	Rat	LD50 > 25 000 mg/kg
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Sel de sulfonium	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Sel de sulfonium	Ingestion	Rat	LD50 300-2,000 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,7 mg/l
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polyéthylène-polypropylène glycol	Ingestion	Rat	LD50 5 700 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Sel de sulfonium	Lapin	Moyennement irritant
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Données in Vitro	Aucune irritation significative

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Lapin	Aucune irritation significative
Sel de sulfonium	Lapin	Moyennement irritant
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Homme	Non-classifié

	et animal	
Sel de sulfonium	Souris	Sensibilisant
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Souris	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	In vitro	Non mutagène
Sel de sulfonium	In vitro	Non mutagène
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Non spécifié	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 509 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 497 mg/kg/day	1 génération
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse
Sel de sulfonium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Sel de sulfonium	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Sel de sulfonium	Ingestion	Toxique pour la reproduction masculine	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	30 jours

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Sel de sulfonium	Ingestion	système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-,	Inhalation	système respiratoire silicose	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnell

produits d'hydrolyse avec la silice						e
Sel de sulfonium	Ingestion	moelle osseuse	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 10 mg/kg/day	30 jours
Sel de sulfonium	Ingestion	système respiratoire	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	30 jours
Sel de sulfonium	Ingestion	des yeux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 100 mg/kg/day	30 jours
Sel de sulfonium	Ingestion	système hématopoïétique Foie système immunitaire rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	30 jours
Sel de sulfonium	Ingestion	tractus gastro-intestinal	Non-classifié	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	30 jours
Sel de sulfonium	Ingestion	système auditif Coeur la peau Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux muscles Système nerveux système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	30 jours
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	Ingestion	système hématopoïétique des yeux rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 3 738 mg/kg/day	90 jours

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	CAS #	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>=38 mg/l
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	7,82 mg/l

o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	74,4 mg/l
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	Algues vertes	expérimental	72 heures	Concentration sans effet observé (NOEL)	4,65 mg/l
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	puce d'eau	expérimental	21 jours	Concentration sans effet observé (NOEL)	>1,11 mg/l
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Algues	Estimé	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Sel de sulfonium	72140-65-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	48 % en poids	Autres méthodes
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Sel de sulfonium	72140-65-9	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	Cas No.	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
o-Acétylecitrate de tributyle	77-90-7	Estimé Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	5.1	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Silanamine, triméthyl-1,1,1 N-(triméthylsilyl)-, produits d'hydrolyse avec la silice	68909-20-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Sel de sulfonium	72140-65-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Polyéthylène-polypropylène glycol	9003-11-6	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A

		insuffisantes pour la classification				
--	--	--------------------------------------	--	--	--	--

12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez-vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange**Statut des inventaires**

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

15.2. Évaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Raison de la révision:

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

Section 1: Téléphone d'urgence - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été ajoutée.

Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été supprimée.

Section 4: Premiers soins après contact avec la peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel personal (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été ajoutée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

OEL Reg Agency Desc - L'information a été ajoutée.

Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été supprimée.

Section 8 : Protection respiratoire - L'information a été ajoutée.

STEL - L'information a été ajoutée.

Section 8: VLEP key - L'information a été ajoutée.

Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Danger cancérogénique (Information) - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 14 : Classification transport - L'information a été modifiée.

Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été modifiée.

Section 15: Remarque d'étiquetage et Détergent EU - L'information a été modifiée.

Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne

dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2016, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 19-2466-1
Date de révision: 04/03/2016

Numéro de version: 9.02
Annule et remplace la version du : 10/02/2015

Numéro de version Transport:

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ IMPREGUM™ PENTA™ H DUOSOFT QUICK BASE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Produit dentaire.

Utilisations déconseillées

Réservé exclusivement à l'usage des chirurgiens-dentistes.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M BELGIUM BVBA / SPRL, Hermeslaan 7, B-1831 DIEGEM,
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: Tox.be@mmm.com
Site internet: <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 52 74, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Ce produit est un dispositif médical selon la Directive 93/42/EEC qui est invasif ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, les informations de classification et d'étiquetage, sont fournies ci-dessous.

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A - Skin Sens. 1A; H317

Dangereux pour l'environnement aquatique (aigue), Catégorie 1 - Aquat. Aig. 1; H400
Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
ATTENTION.

Symboles::

SGH07 (Point d'exclamation)SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	< 0,8
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1	< 0,5

MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280E	Porter des gants de protection.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Intervention::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Elimination:

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
------	---

Note sur l'étiquetage

H373 ne s'applique pas du fait de la forme physique

2.3 .Autres dangers

Contient une substance qui correspond aux critères de vPvB, conformément au règlement REACH (1907/2006) et ses modifications. Pour toute information relative à une bonne utilisation et aux dangers du produit, veuillez vous reporter à la section correspondante de ce document.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Inventaire EU	% par poids	Classification
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5		50 - 60	Irr. des yeux 2, H319 (Auto classées)
Glycerides, C14-18	67701-27-3	266-945-8	10 - 20	
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	248-097-0	5 - 20	Tox. aquatique chronique 4, H413 (Auto classées)
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce (N° d'enregistrement REACH:01-2119488218-22)	68855-54-9	272-489-0	1 - 10	STOT RE 1, H372 (Auto classées)
Cristobalite	14464-46-1	238-455-4	1 - 10	STOT RE 1, H372 (Auto classées)
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	201-275-1	1 - 5	Tox. aiguë 4, H302; Tox.aquatique chronique 3, H412 (Auto classées)
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	215-715-5	< 2	
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	224-314-4	< 0,8	Tox. aiguë 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Sens. de la peau 1A, H317; Aquatique aiguë 1, H400,M=100; Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 (Auto classées)
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1	290-058-5	< 0,5	Tox. aquatique chronique 2, H411 (Fournisseur) Tox. aiguë 4, H302; Irr. des yeux 2, H319; Skin Sens. 1B, H317 (Auto classées)

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction:**

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucun inhérent à ce produit

Décomposition dangereuse ou sous-produits**Substance**

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Vapeurs ou gaz irritants

Condition

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

Aucune action de protection spécifique pour les pompiers n'est anticipée. .

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Ventiler la zone. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus. Fermer le récipient. Eliminer le matériau récupéré le plus rapidement possible.

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Eviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc). Ne pas mettre dans les yeux. Il est recommandé d'utiliser une technique où aucun contact avec la peau n'intervient. S'il y a contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. S'il y a contact du produit avec les gants, les enlever et les détruire, se laver les mains immédiatement avec du savon et de l'eau et utiliser une nouvelle paire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des bases fortes. Stocker à l'écart des agents

oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Cristobalite	14464-46-1	OELs Belgique	VLEP (poussière respirable) (8h):0.05 mg/m ³	

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser dans les zones bien ventilées.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de sécurité avec protection latérale.

Protection de la peau/la main

Veuillez lire section 7.1 pour plus d'information concernant la protection de la peau.

Protection respiratoire:

Aucun requis.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Solide
Aspect physique spécifique::	Pâte
Apparence/odeur:	Odeur caractéristique. Pâte bleu.
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Point de fusion:	<i>Non applicable.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non classifié
Dangers d'explosion:	Non classifié
Propriétés comburantes:	Non classifié
Point d'éclair:	Point d'éclair > 93°C

Température d'inflammation spontanée	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Non applicable.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Non applicable.</i>
Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité relative	> 1 [Réf. Standard :Eau = 1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Non applicable.</i>
Densité de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Viscosité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Densité	1 - 1,2 g/cm ³

9.2. Autres informations:

Teneur en matières volatiles: *Non applicable.*

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts

Bases fortes

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:SubstanceCondition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans la section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans la section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans la section 11 sont fondées sur les règles de classifications selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d' informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Ce produit peut avoir une odeur caractéristique; cependant aucun effet néfaste n'est anticipé .

Contact avec la peau:

Peut être nocif par contact avec la peau. Une irritation significative de la peau est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes et vision floue.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Cancérogénicité:

Les expositions qui peuvent causer des effets sur la santé suivants ne sont pas prévues pendant une utilisation normale et prévue:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Dermale		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. 2 000 - 5 000 mg/kg
Prépolymère polyuréthane	Dermale	Jugement professionnel	LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Prépolymère polyuréthane	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycerides, C14-18	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	Ingestion	Rat	LD50 > 10 360 mg/kg
Cristobalite	Dermale		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Cristobalite	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Dermale	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 2,7 mg/l
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	Ingestion	Composants similaires	LD50 estimé à 300 - 2 000 mg/kg

C.I. Pigment blanc 5	Ingestion	Rat	LD50 > 15 000 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Dermale	Composants similaires	LD50 > 1 000 mg/kg
C.I. Pigment blanc 5	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 2,52 mg/l
1-Dodécyl-1H-imidazole	Ingestion	Rat	LD50 641 mg/kg
Mentha arvensis, extraits	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Mentha arvensis, extraits	Ingestion	Rat	LD50 1 240 mg/kg

TAE = Toxicité Aigue Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Prépolymère polyuréthane	Lapin	Aucune irritation significative
Cristobalite	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Données in Vitro	Aucune irritation significative
1-Dodécyl-1H-imidazole	Lapin	Moyennement irritant
Mentha arvensis, extraits	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Prépolymère polyuréthane	Lapin	Irritant modéré
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Lapin	Moyennement irritant
1-Dodécyl-1H-imidazole	Données in Vitro	Irritant sévère
Mentha arvensis, extraits	Données in Vitro	Irritant sévère

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Prépolymère polyuréthane	Cochon d'Inde	Non sensibilisant
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Souris	Non sensibilisant
1-Dodécyl-1H-imidazole	Souris	Sensibilisant
Mentha arvensis, extraits	Cochon d'Inde	Sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Prépolymère polyuréthane	In vitro	Non mutagène
Cristobalite	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Cristobalite	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

1-Dodécyl-1H-imidazole	In vitro	Non mutagène
------------------------	----------	--------------

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Cristobalite	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Inhalation	Homme et animal	Cancérogène

Toxicité pour la reproduction**Effets sur la reproduction et / ou sur le développement**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Organe(s) cible(s)**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Cristobalite	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Inhalation	silicose	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Humain	NOAEL Non disponible	exposition professionnelle
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Ingestion	système hématopoïétique des yeux rénale et / ou de la vessie	Tous les données sont négatives.	Rat	NOAEL 3 738 mg/kg/day	90 jours

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE dans le section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients dans le section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données dans le section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	type	Exposition	Test point final	Test résultat
1-Dodécyl-1H-	4303-67-7		Données non			

imidazole			disponibles ou insuffisantes pour la classification			
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Cristobalite	14464-46-1		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
Glycerides, C14-18	67701-27-3		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Truite arc-en-ciel	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>=80 mg/l
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>1 000 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Diatomée	expérimental	72 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	poisson zèbre	expérimental	96 heures	Concentration létale 50%	>100 mg/l
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	puce d'eau	expérimental	48 heures	Effet concentration 50%	>100 mg/l
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
N-	80-39-7	Estimé		Demi-vie	3.1 jours (t 1/2)	Autres méthodes

Ethyltoluène-4-sulfonamide		Photolyse		photolytique (dans l'air)		
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Modelé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	7.52 heures (t 1/2)	Autres méthodes
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Cristobalite	14464-46-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Glycerides, C14-18	67701-27-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	3 % en poids	OCDE 301C
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Modelé Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	56.1 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	Laboratoire Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 % en poids	OCDE 301C
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

Glycerides, C14-18	67701-27-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Cristobalite	14464-46-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Prépolymère polyuréthane	110531-92-5	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
C.I. Pigment blanc 5	1345-05-7	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
1-Dodécyl-1H-imidazole	4303-67-7	Modèle Bioconcentration		Facteur de bioaccumulation	3799	Autres méthodes
N-Ethyltoluène-4-sulfonamide	80-39-7	expérimental Bioconcentration		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.8	Autres méthodes
Méthylbis(phénylméthyl)-benzène	26898-17-9	expérimental BCF-Carp	60 jours	Facteur de bioaccumulation	23000	Autres méthodes
Mentha arvensis, extraits	90063-97-1	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A

12.4. Mobilité dans le sol:

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Pas de données de tests disponibles à l'heure actuelle, contacter le fournisseur pour plus d'informations.

12.6. Autres effets néfastes:

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

Incinérer le produit durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Éliminer le matériel complètement durci (ou polymérisé) dans une installation autorisée de déchets industriels. Si aucune des options d'élimination sont disponibles, les déchets de produits complètement durcis ou polymérisés peuvent être placés dans un site d'enfouissement bien conçu pour les déchets industriels.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

18 01 06* Produit chimique contenant des substances dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/IMDG/IATA: Non réglementé pour le transport.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange****Cancérogénicité**

Ingrédient
Cristobalite

Numéro CAS
14464-46-1

Classification
Grp. 1: Cancérogène
pour l'homme

Réglementation
Centre International de
Recherche sur le
Cancer (CIRC)

Statut des inventaires

Contacter le fournisseur pour plus d'informations.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Ne s'applique pas.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:

Section 1: désignation commerciale du produit. - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été ajoutée.

Section 2: Référence phrase H - L'information a été ajoutée.

2: Identification des dangers - L'information a été supprimée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été ajoutée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.
Etiquette: CLP Dangers environnemental (Statements) - L'information a été ajoutée.
Section 02: Label Elements: CLP Medical Device - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Précaution CLP - Elimination - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été ajoutée.
Etiquette - Précaution CLP - Réponse - L'information a été ajoutée.
Etiquette: texte graphique - L'information a été supprimée.
Etiquette: Graphique - L'information a été ajoutée.
Etiquette: Graphique - L'information a été supprimée.
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été ajoutée.
Section 2: Référence phrase R - L'information a été supprimée.
Remarque (phrase) - L'information a été supprimée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 03: Référence à la phrase H (explication dans section 16) - L'information a été ajoutée.
Section 3: Référence à la phrase R et H (Explication dans section 16) - L'information a été supprimée.
A référer section 15 pour l'info concernant des notes - L'information a été supprimée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été supprimée.
Section 11: Toxicité acute (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Danger cancérogénique (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - Ingestion (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Effets sur la santé - La peau (Information) - L'information a été modifiée.
Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été supprimée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Specific Target Organ Toxicity - single exposure text - L'information a été ajoutée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.
Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.
Section 12: Rayon du tableau PBT/vPvB - L'information a été supprimée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 15: Cancérogénicité (Information) - L'information a été modifiée.
Section 15: Remarque d'étiquetage et Détergent EU - L'information a été ajoutée.
16. Phrases de risques - L'information a été supprimée.
Section 16 : phrases de risques - L'information a été supprimée.
Reportez-vous aux sections 8 et 13 pour plus d'informations. - L'information a été modifiée.
Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>